



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

OBJET : CULTURE

39) Cinéma Le Luxy
Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France
(ACRIF) - Mise à disposition de salle - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231220-DEL20231214_39-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 39

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 39

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

39) Cinéma Le Luxy

Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France (ACRIF) - Mise à disposition de salle -
Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2144-3,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

vu sa délibération du 19 décembre 2019 approuvant l'adhésion du cinéma municipal Le Luxy à l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de- France (ACRIF),

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant que l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France agit pour la coordination du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » pour les académies de Créteil et de Versailles, dispositif permettant à des classes de lycée volontaires de voir une série de films choisie au niveau national ; chaque séance étant accompagnée de temps dédiés à l'éducation aux images portées par les enseignants et des intervenants extérieurs.

considérant que, dans ce cadre, l'ACRIF organise des journées de formation à destination des enseignants inscrits à ce dispositif,

considérant que ladite association a demandé à la Commune de lui mettre à disposition le cinéma Le Luxy à Ivry-sur-Seine,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'ACRIF chargée de la mise en œuvre du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma », afin de définir les modalités de cette mise à disposition,

vu le contrat, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de coproduction avec de l'association des Cinémas de recherche d'Ile-de-France dans le cadre du projet de formation à destination des enseignants inscrits dans le dispositif « Lycéens au Cinéma », et **AUTORISE** le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que l'apport forfaitaire de l'association au titre de sa part de coproduction s'élève à 820 €.

ARTICLE 3 : APPROUVE la mise à disposition d'une salle du cinéma municipal le Luxy pour les journées des 1^{er} et 2 février 2024.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20/12/2023